Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260210-027PAGF-DE

Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - BP 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 10 FEVRIER 2026

Le dix février deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 03/02/2026

Secrétaire de séance : Yvane POCHON

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 29
Nombre de votants :34
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre d'excusés : 5
Nombre d'absents : 7

PRESENTS
BLERUAIS : LECOMTE Maryse **BOISGERVILLY** : PIEDVACHE Bernard, ROUSSIN Sylvie **GAEL** : LEVREL Denis, COLLIAUX Valérie **IRODOUER** : **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : BOUILLET Isabelle **LANDUJAN** : HENRY Serge (arrivée vers 20h20) **LE CROUAIS** : CHICOINE Daniel **MÉDRÉAC** : COLLET Serge, ROUAULT Delphine **MONTAUBAN-DE-BRETAGNE** : JALU Serge, GUEE Madeleine, DESPRES Joseph, Thierry VERNEY **MUEL** : CHENAIS Patrick **QUEDILLAC** : PEILA-BINET Carine, LORAND Hubert **ST MALON SUR MEL** : LE METAYER Gilles **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne **ST MEEN-LE-GRAND** : CHEVREL Philippe, GUITTON Pierre, GLOTIN Michel, FLEURY Laurence, CARISSAN Philippe **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LAYEC Marianne **ST PERN** : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe **ST UNIAC** : PASSILLY Karine
EXCUSES
Patrick HERVIOU, LE FUR Christine, LE BIAVAN Rolland, DIVET Anne, LELU Annette
ABSENTS
BUISSON Alain, TEXIER Frédéric, PEZZOLA Marie-Laure, SAUDRAIS Vanessa, BRICHE Fabien, URVOY Karine, MORICE Anne-Marie
POUVOIRS
Patrick HERVIOU à BOUILLET Isabelle, LE FUR Christine à GUEE Madeleine, LE BIAVAN Rolland à JALU Serge, DIVET Anne à GLOTIN Michel, LELU Annette à GUITTON Pierre

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260210-027PAGF-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 FEVRIER 2026	DELIBERATION N°2026/027/PaG
HABITAT	Rapporteur : Serge COLLET

CAU35 : Avenant n°1 à la convention 2023-2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

*Vu la délibération n°2022/189/MaM du Conseil communautaire en date du 13 décembre 2022 approuvant **le renouvellement de la convention pour 2023-2025** et autorisant le Président à la signer,*

Monsieur le Vice-Président, délégué à l'habitat, la mobilité et la transition écologique expose :

Le Conseil en Architecture et Urbanisme du Conseil Départemental (CAUE) d'Ille et Vilaine a pour objectif d'assurer un conseil technique et architectural en faveur des particuliers et des collectivités sur des projets de construction et de rénovation. Il peut également mettre en place des actions pédagogiques et de sensibilisation à l'architecture.

La convention triennale (2023-2025) liant la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban au CAU35 a pris fin en décembre 2025.

Du fait des élections municipales, il est proposé un avenant à la convention établie pour la prolonger d'une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026. Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

• APPROUVE l'avenant n°1 à la convention 2023-2025 actant la prolongation pour un an soit jusqu'au 31/12/2026 ;

• AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou en cas d'empêchement, l'un des Vice-présidents, à signer tous les documents y afférents.

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Président,
CHEVREL Philippe

Signé par : Philippe CHEVREL
Date : 11/02/2026
Qualité : PRESIDENT